

**CATALOGUE DE SERVICES**

**INFRASTRUCTURE HAUT DEBIT TERRITORIAL DE LA GUYANE**

**Services et Tarifs applicables sur les nouvelles souscriptions (Post Février 2022)**

## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>DEFINITIONS ET GENERALITES.....</b>                          | <b>3</b>  |
| 1- DISPONIBILITE D'UN SERVICE .....                             | 3         |
| 2- INCIDENT.....  | 3         |
| 3- MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE.....                         | 3         |
| <b>SERVICE DE FIBRES NOIRES .....</b>                           | <b>4</b>  |
| 1- DESCRIPTION DU SERVICE .....                                 | 4         |
| 2- NIVEAU DE PERFORMANCE .....                                  | 4         |
| 3- ENGAGEMENTS DE QUALITE DE SERVICE.....                       | 5         |
| 4- MODALITES COMMERCIALES.....                                  | 5         |
| <b>SERVICE D'HEBERGEMENT .....</b>                              | <b>7</b>  |
| 1- DESCRIPTION DU SERVICE .....                                 | 7         |
| 2- NIVEAU DE PERFORMANCE .....                                  | 7         |
| 3- ENGAGEMENTS ET SUIVI DE LA QUALITE DE SERVICE .....          | 8         |
| 4- MODALITES COMMERCIALES.....                                  | 8         |
| <b>SERVICE DE BANDE PASSANTE POINT A POINT .....</b>            | <b>10</b> |
| 1- DESCRIPTION DU SERVICE .....                                 | 10        |
| 2- NIVEAU DE PERFORMANCE .....                                  | 10        |
| 3- ENGAGEMENTS ET SUIVI DE LA QUALITE DE SERVICE .....          | 11        |
| 4- MODALITES COMMERCIALES.....                                  | 11        |
| <b>SERVICE DE RACCORDEMENT IP POINT MULTIPOINT.....</b>         | <b>13</b> |
| 1- DESCRIPTION DU SERVICE .....                                 | 13        |
| 2- NIVEAU DE PERFORMANCE .....                                  | 13        |
| 3- ENGAGEMENTS ET SUIVI DE LA QUALITE DE SERVICE .....          | 14        |
| 4- MODALITES COMMERCIALES.....                                  | 14        |
| <b>SERVICE D'ACCES IP .....</b>                                 | <b>15</b> |
| 1- DESCRIPTION DU SERVICE .....                                 | 15        |
| 2- NIVEAU DE PERFORMANCE .....                                  | 15        |
| 3- ENGAGEMENTS ET SUIVI DE LA QUALITE DE SERVICE .....          | 15        |
| 4- MODALITES COMMERCIALES.....                                  | 16        |
| <b>SERVICE HEBERGEMENT SUR POINT HAUT .....</b>                 | <b>18</b> |
| 1- DESCRIPTION DU SERVICE .....                                 | 18        |
| 2- NIVEAU DE PERFORMANCE .....                                  | 18        |
| 3- ENGAGEMENTS ET SUIVI DE LA QUALITE DE SERVICE .....          | 18        |
| 4- MODALITES COMMERCIALES.....                                  | 18        |
| <b>SERVICE DE COLLECTE INTERNATIONALE ET DE TRANSIT IP.....</b> | <b>20</b> |
| 1- DESCRIPTION DU SERVICE.....                                  | 20        |
| 2- NIVEAU DE PERFORMANCE .....                                  | 20        |
| 3- ENGAGEMENTS ET SUIVI DE LA QUALITE DE SERVICE .....          | 20        |
| 4- MODALITES COMMERCIALES.....                                  | 20        |
| <b>INDEXATION.....</b>  | <b>22</b> |
| <b>ANNEXE 1 – GTI APPLICABLE .....</b>                          | <b>23</b> |

---

## DEFINITIONS ET GENERALITES

---

---

### 1- DISPONIBILITE D'UN SERVICE

---

Un service est réputé « disponible » si l'ensemble des objectifs de performances sont atteints pour ce service.

Un service est réputé « indisponible » si l'un quelconque des objectifs de performance qui lui sont associés n'est pas atteint, continument ou de façon sporadique, pendant 30 minutes consécutives.

*On notera que ce délai de 30 minutes s'entend comme un délai de confirmation de dysfonctionnement et non un délai de détection. Il s'ajoute donc au délai « technique » éventuellement nécessaire pour constater le dysfonctionnement, ce « délai technique de détection » pouvant dépendre du service et du type de dysfonctionnement. A titre d'exemple, une période d'observation de 4 heures peut être nécessaire pour détecter un taux de perte de paquet supérieur à  $5 \cdot 10^{-7}$  sur une liaison à 2 Mbps (nécessité d'observer jusqu'à 2 000 000 de paquets de 15 000 bits). Cette période d'observation n'est que de 48s sur une liaison STM4 (dont le débit est de 600 Mbps).*

La disponibilité d'un service est réputée rétablie lorsque tous les objectifs de performance qui lui sont associés sont continument atteints pendant 30 minutes consécutives.

---

### 2- INCIDENT

---

Le terme d'« incident » désigne un dysfonctionnement d'un équipement, d'un lien ou d'une interface du réseau opéré par le Délégué.

Un incident peut ou non affecter les services fournis aux usagers du réseau.

Les incidents seront classés en quatre catégories en fonction de leur gravité :

- Sévérité 1 – Incidents critiques : incidents ayant entraîné :
  - Une perte de services ayant affecté une population de plus de 1000 usagers
  - Ou bien la perte d'un ou plusieurs services de transmission de données pour un débit cumulé de plus de 20 Mbps
- Sévérité 2 – Incidents majeurs : incidents ayant entraîné :
  - Une perte de services ayant affecté une population de 10 à 1000 usagers
  - Ou bien la perte d'un ou plusieurs services de transmission de données pour un débit cumulé de plus de 200 kbps à 20 Mbps
- Sévérité 3 – Incidents mineurs : incident ayant entraîné :
  - une perte de services ayant affecté une population de moins de 10 usagers
  - Ou bien la perte d'un ou plusieurs services de transmission de données pour un débit cumulé de moins de 200 kbps
- Sévérité 4 – Incidents sans impact sur les services.

---

### 3- MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

---

Les indicateurs de suivi de la qualité des services sont communiqués chaque année à la Collectivité Territoriale de GUYANE par GNU dans le cadre du rapport annuel remis par GNU. Sur demande de la Collectivité, ces indicateurs peuvent également être communiqués, en complément, deux fois par an.

Le pas de mesure est le mois.

La durée de mesure est de 12 mois glissants.

La période contractuelle de l'engagement de GNU est de 12 mois, du 01/01 au 31/12.

## SERVICE DE FIBRES NOIRES

---

### 1- DESCRIPTION DU SERVICE

---

Service consistant à mettre à disposition une partie de l'infrastructure optique entre deux points du réseau. L'infrastructure optique est commercialisée par paire de fibre de type G.652.

Le service comprend les prestations suivantes :

- Etude technique
- Réalisation du raccordement
- Mise à disposition de la paire de fibre optique
- Mise à disposition de tous les équipements passifs associés (tête de câbles, connecteurs, etc.)
- Maintenance préventive et curative
- Support technique
- Service client

Cette offre cible les opérateurs qui désirent constituer un réseau en propre afin d'assurer une maîtrise totale des choix technologiques d'activation de réseau.

### 2- NIVEAU DE PERFORMANCE

---

#### Mise à disposition

Les services de fibres optiques noires sont proposés entre tous les « points d'accès » du Réseau (locaux techniques, armoires de rue) ainsi que dans les chambres techniques de raccordement et de lovage du Réseau.

En standard, la livraison du service de fibres optiques noires sera effectuée dans des locaux techniques où des têtes de câble sont disponibles. Néanmoins, si un Usager demande à se voir livrer son service entre 2 locaux techniques, le Délégué pourra proposer une interconnexion passive par soudure en chambre d'épissurage. Dans ce cas, ces offres seront traitées sur devis pour des raisons de spécificités de raccordement, de distances spécifiques de niveau de service, etc.

La mise à disposition fera l'objet d'une recette contradictoire et donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

#### Limitations

L'offre est limitée aux disponibilités de paires de Fibre Noires du Réseau et aux contraintes imposées par les Gestionnaires de domaines.

#### Mise en service

Le délai standard de mise en œuvre du service de fibre optique noire est de 15 jours ouvrés après la signature du contrat de service par l'utilisateur. Ce délai s'entend dans le cas de la livraison du service dans les locaux techniques où des têtes de câbles sont disponibles et hors éventuel délai relatif à la mise en œuvre de génie civil supplémentaire (en particulier pour le raccordement de l'utilisateur).

Dans les autres cas, le délai de mise en service sera défini sur mesure après une étude spécifique.

#### Caractéristiques techniques du service

- Type de fibre utilisée (sur mesure) : **G-652**
- Affaiblissement de bout-en-bout (sur mesure) : **à définir par GNU** dans le cadre du contrat
- Interface de livraison : **à définir par GNU**
- Objectif d'accessibilité au centre de supervision : 24h/24, 7j/7, 365 jours par an.

### 3- ENGAGEMENTS DE QUALITÉ DE SERVICE

---

- La disponibilité consiste en la tenue du gabarit d'affaiblissement mesuré lors de l'établissement de la liaison plus 20 dB (pour tenir compte du vieillissement de la liaison).
- Taux de disponibilité de la liaison (établie) : > **99,85%**
- GTI : **4 heures** (hors cas de force majeure) à partir du signalement de l'incident par l'Usager au centre de supervision.
- GTR : **GTI + 6 heures** (hors cas de force majeure) suivant le signalement de l'incident par l'Usager au centre de supervision en cas de disponibilité de fibres optiques excédentaires. Sinon, le service de connectivité optique sera rétabli en moins de **GTI + 13 heures** suivant le signalement de l'incident par l'Usager au centre de supervision.
- Taux de disponibilité de l'accès du client au centre de supervision : > **99,5%**

### 4- MODALITÉS COMMERCIALES

---

Deux modalités de tarification sont proposées :

- Location annuelle,
- Droit irrévocable d'usage (IRU).

Ce service est commercialisé par paire de fibre optique.  
Les tarifs proposés sont présentés ci-dessous.

## OFFRE DE SERVICE FIBRE OPTIQUE NOIRE (FON)

| Frais d'Accès aux Services - Par Extrémité  |  |
|---|--|
| Site déjà raccordé en fibre optique au réseau   | 500 € HT                                     |
| Site non raccordé en fibre optique au réseau, situé à moins de 100m en distance réelle d'une chambre technique.*        | 3500 € HT                                    |
| Site non raccordé en fibre optique au réseau, situé à plus de 100m en distance réelle d'une chambre technique du réseau | Sur devis (coût des travaux majorés de 5%)** |

Frais d'étude de faisabilité (non facturé en cas de commande ferme) : **50 € HT/ Site.**

Les frais d'accès au service comprennent le déplacement d'un technicien, le raccordement des fibres dans un BPE ou sur un tiroir optique, et le test du lien.

\*Dans la mesure où les chambres de raccordement seraient à créer, le prix est égal au coût de création de la chambre majoré de 5% de maîtrise d'œuvre.

\*\*Les coûts liés aux travaux de Génie Civil pourront faire l'objet de négociation entre le délégataire et l'utilisateur, afin que ceux-ci fassent l'objet d'une répartition de charge décidée d'un commun accord.

| Redevance de la liaison pour la mise à disposition d'une paire de Fibre Optique Noire |   |
|---|---|
| <i>Minimum de facturation*: 3Km par tronçon.</i>                                      |   |
| Location par paire  | Tarif location annuelle (par ml)<br>Frais de maintenance FON inclus |
| Location 1 an   | 1,95 € HT   |
| Location 3 ans  | 1,65 € HT   |
| Location 5 ans  | 1,40 € HT   |

| IRU   |                                  |
|---|----------------------------------|
| <i>Minimum de facturation: 5Km par tronçon.</i> |                                  |
| 1 paire de FON                                  | Tarif location annuelle (par ml) |
| IRU 15 ANS                                      | 8,00 €                           |
| IRU 8 ANS                                       | 6,70 €                           |
| IRU 6 ANS                                       | 5,60 €                           |
| IRU 5 ANS                                       | 4,48 €                           |
| Maintenance                                     | 0,12 € / ml / an HT              |

**\*Pas de minimum de facturation pour la location 1 an d'une Liaison FON entre le site Orange de Chaton (Salle TRS) et le local GNU de Chaton (225 mètres).**

### Délai de livraison

Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'une paire de fibre (hors travaux de Génie Civil) est de T0 +8 semaines (T0 étant la date de signature du bon de commande par l'Usager)

### Options et frais ponctuels

- Frais de Résiliation par liaison 500 € HT (Frais non appliqués suivant respect du terme d'engagement de délai)
- Mise à disposition de consultant dans le cadre de l'intégration de l'offre de service GNU sur le réseau de l'Opérateur 800€ HT/Jour/Consultant
- Frais de déplacement du consultant hors Ile de Cayenne et Kourou 250€ HT/Jour/Consultant

## SERVICE D'HEBERGEMENT

---

### 1- DESCRIPTION DU SERVICE

---

Service consistant à mettre à disposition un espace partagé entre plusieurs usagers incluant les moyens associés tels que la climatisation, l'alimentation électrique, etc.

Cette offre cible les opérateurs, les intégrateurs, les fournisseurs de services et d'applications (ASP, web agencies, etc. qui désirent héberger leurs équipements actifs ou leurs plateformes de services (infogérance, backup, IP centrex, etc.).

Par ailleurs des prestations de passage de câbles optiques ou en cuivre à l'intérieur des locaux d'hébergement sont proposées en sus.

### 2- NIVEAU DE PERFORMANCE

---

#### Mise à disposition

Les services d'hébergement sont proposés au niveau des locaux techniques disposant de surface d'hébergement<sup>1</sup>.

Dans tous les cas, l'offre est soumise à une étude de faisabilité fondée sur la capacité/espace libre pour chaque demande.

#### Principales caractéristiques techniques

- Compatibilité avec les standards des équipements de communications électroniques (baie standard 19", 42 U minimum avec panneaux de brassages optique et cuivre en haut de baie, possibilité de raccordement électrique AC ou DC : 48V ou 220 VAC, la puissance délivrée étant établie selon les termes du contrat d'hébergement).
- Possibilité d'innover la baie ou l'espace concerné par des services de fibre noire par une ou plusieurs adductions du bâtiment concerné.
- Accès 24H/24, 7j/7, 365 jours par an à la baie ou à l'espace concerné.
- Protection de l'accès par un système de badge ou à code.
- Système de détection et de remontée d'alarme en cas d'intrusion dans le local ou d'ouverture des baies.
- Système de climatisation permettant de maintenir la température entre 18°C et 27°C
- Système de remontée d'alarme en cas de dépassement de seuil de température et du seuil hygrométrique
- Alimentation électrique secourue par onduleur/batteries offrant une autonomie d'au moins 15 minutes et ce sans coupure d'alimentation en cas de coupure de courant sur le réseau EDF.
- Accessibilité au centre de supervision sur demande du client.

#### Limitations

Il incombe à l'Usager de se procurer à ses frais les équipements, logiciels et installations hébergés dans le cadre de cette prestation. De plus, l'Usager est entièrement responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de ses dits équipements et logiciels.

#### Mise en service

En standard, la mise en service intervient au plus tard 15 jours ouvrés après la signature du contrat de service par l'usager.

### 3- ENGAGEMENTS ET SUIVI DE LA QUALITÉ DE SERVICE

---

- Taux de disponibilité du service : 99,85% (le service est réputé disponible quand toutes les caractéristiques contractuelles sont respectées, ce qui comprend, pour le site de Chaton la climatisation et l'énergie mais non pour les autres sites).
- GTR : **4 heures** (hors cas de force majeure) suivant le signalement de l'incident par l'Usager au centre de supervision.
- Taux de disponibilité de l'accès du client au centre de supervision sur sa demande.

### 4- MODALITÉS COMMERCIALES

---

Les services d'hébergement sont commercialisés selon plusieurs formules :

- Location d'un emplacement 600\*600, 600\*800, 600\*1000, 800\*1000 ou 800\*1200 en fonction des disponibilités
- Location d'une baie pré-équipée (énergie, panneaux de brassage)
- Location d'une demi-baie pré-équipée (énergie, panneaux de brassage)
- Location de plusieurs U (par lot de 2 U) dans une baie pré-équipée

Les tarifs proposés sont présentés ci-dessous.

## OFFRE DE SERVICE D'HEBERGEMENT

L'offre est soumise à une étude de faisabilité fondée sur la disponibilité des infrastructures Baie/Energie/Espace libre pour chaque demande.

Le niveau d'énergie est upgradable jusqu'à 4 kVA concernant les POP de COLLERY et CHATON.

| Hébergement   | Frais d'accès au service | Mensualités  |
|---|--------------------------|--------------|
| Emplacement 600 x 600(600/800 ou 600/1000) 2000W                | 1000 € HT                | 1000 € HT    |
| Baie 600x800 (2000W)  | 1000 € HT                | 890 € HT     |
| Baie 600 x 1000 (2000W)   | 1000 € HT                | 990 € HT     |
| Baie 800 x 1000 (2000W)   | 1500 € HT                | 1290 € HT    |
| Baie 800 x 1200 ( 2000W)  | 2000 € HT                | 1390 € HT    |
| ½ Baie 600x800 (2000W)  | 700 € HT                 | 590 € HT     |
| ½ Baie 600 x 1000 (2000W)                                       | 700 € HT                 | 690 € HT     |
| ½ Baie 800 x 1000 (2000W)                                       | 800 € HT                 | 850 € HT     |
| ½ Baie 800 x 1200 ( 2000W)                                      | 1200 € HT                | 900 € HT     |
| Espace par pas de 2U - Baie 600/8000 500W (Indoor)              | 500 € HT                 | 190 € HT     |
| Espace par pas de 2U - Baie 600/1000 500W (Indoor)              | 500 € HT                 | 250 € HT     |
| Espace par pas de 2U - Baie 800/1000 500W (Indoor)              | 800 € HT                 | 300 € HT     |
| Espace par pas de 2U - Baie 800/1200 500W (Indoor)              | 800 € HT                 | 350 € HT     |
| Espace par pas de 2U - 500W (Baie Outdoor)                      | 500 € HT                 | 170 € HT     |
| Interconnexion baie tiers – Optique                             | 1000 € HT                | 50 € HT      |
| Interconnexion baie tiers – Cuivre                              | 1000 € HT                | 50 € HT      |
| Kilowatt supplémentaire   | 700 € HT                 | 150 € HT     |
| Fourniture de l'énergie secourue sur le site de Montagne de KAW | 2 000 € HT               | 4560 € HT/an |
| Rocade interne – Passage cuivre ou optique                      | Sur devis                |              |

| LOCATION SURFACE AU SOL* |              |                     |
|--------------------------|--------------|---------------------|
| Surface louée            | FAS** (€ HT) | Redevance mensuelle |
| Par m <sup>2</sup>       | 1500 € HT    | 125 € HT            |

\*Hébergement sur les sites Pylônes ou NRA (propriété de GNU) en fonction de la place disponible et hors raccordement électrique

\*\*Les FAS sont applicables pour une commande et pour un site

### Options et frais ponctuels

- Mise à disposition de consultant dans le cadre de l'intégration de l'offre de service GNU sur le réseau de l'Opérateur 800€ HT/Jour/Consultant
- Frais de déplacement du consultant hors Ile de Cayenne et Kourou 250€ HT/Jour/Consultant

## SERVICE DE BANDE PASSANTE POINT A POINT

---

### 1- DESCRIPTION DU SERVICE

---

Service consistant à acheminer entre deux points du réseau des débits allant jusqu'au gigabit, soit en mode circuit, soit en mode paquet.

Cette offre cible :

- les opérateurs qui souhaitent constituer leur réseau d'infrastructure pour collecter du trafic (par exemple pour les opérateurs GSM souhaitant collecter le trafic issu des stations GSM ou pour les opérateurs voix souhaitant collecter le trafic voix issu des CT ou CAA de Orange) ;
- les établissements bi-sites qui souhaitent relier à très haut débit deux sites distants.

### 2- NIVEAU DE PERFORMANCE

---

#### Mise à disposition

Les services de Bande Passante point à point sont proposés entre 2 points de présence du délégataire ou entre 2 sites d'un usager raccordés au réseau.

En fonction des débits proposés, le raccordement des sites des usagers pourra être effectué en DSL ou en fibre optique.

Des raccordements en faisceau hertzien ou en WiFi pourront être proposés en offre sur mesure.

#### Principales caractéristiques techniques

- Les services de bande passante offrent la possibilité d'acheminer le trafic soit en mode circuit (émulation de circuit / SDH) ou en mode paquet (Ethernet).
- Les débits proposés sont garantis et symétriques de bout en bout.
- Les interfaces de livraison sont des interfaces standards de type SDH (E1, STM-1, STM-4) ou Ethernet (10Base T, 100 BaseT, 1000 BaseT ou 1000-BaseLX).
- Alimentation électrique secourue par onduleur/batteries offrant une autonomie d'au moins 15 minutes et ce sans coupure d'alimentation en cas de coupure de courant sur le réseau EDF.
- Accessibilité au centre de supervision sur demande du client.

#### Mise en service

Le délai standard de livraison (ci-dessous) s'entend à la date de signature du bon de commande par l'Usager

### 3- ENGAGEMENTS ET SUIVI DE LA QUALITÉ DE SERVICE

**Indicateurs statistiques liés à l'accès au service :** (indicateurs publiés dans le cadre de la décision de l'ARCEP N2008-1362 ces valeurs de référence comme le seuil d'acceptabilité dans l'état actuel du marché)

- Accessibilité au centre de supervision : 24h/24, 7j/7, 365 jours par an.
- GTR : 4heures 30 minutes (hors cas de force majeure) suivant le signalement de l'incident par l'Usager au centre de supervision.
- Disponibilité annuelle du service : 99,85% par liaison fibre et 99,65% par liaison DSL pour les circuits sur lesquels la GTR est applicable.

### 4- MODALITÉS COMMERCIALES

#### OFFRE DE SERVICE BANDE PASSANTE POINT A POINT

| MODE PAQUET                              |   |                    |
|--|---|--------------------|
| LIAISON POINT A POINT                    | Frais d'accès*** au Service (par Liaison) | Abonnement Mensuel |
| <i>Liaison 2Mbit/s**</i>                 | FAS FON + 500€ HT                         | 180 €              |
| <i>Liaison 4Mbit/s**</i>                 | FAS FON + 500€ HT                         | 290 €              |
| <i>Liaison 8Mbit/s**</i>                 | FAS FON + 500€ HT                         | 350 €              |
| <b>SDSL 1ère paire supplémentaire*</b>   | Inclus                                    | Inclus             |
| <b>SDSL 2ème paires supplémentaires*</b> | 30 € HT                                   | 24 € HT            |
| <b>SDSL 3ème paires supplémentaires*</b> | 60 € HT                                   | 36 € HT            |
| <i>Liaison 10Mbit/s **</i>               | FAS FON + 500€ HT                         | 490 €              |
| <i>Liaison 20Mbit/s **</i>               | FAS FON + 500€ HT                         | 620 €              |
| <i>Liaison 50Mbit/s **</i>               | FAS FON + 500€ HT                         | 790 €              |
| <i>Liaison 100Mbit/s **</i>              | FAS FON + 1000€ HT                        | 1 190 €            |
| <i>Liaison 200Mbit/s **</i>              | FAS FON + 1000€ HT                        | 1 560 €            |
| <i>Liaison 500Mbit/s **</i>              | FAS FON + 1500€ HT                        | 1 990 €            |
| <i>Liaison 1Gbit/s **</i>                | FAS FON + 1500€ HT                        | 2 590 €            |

Le débit max pour une commande sur une liaison transitant par des faisceaux hertziens est de 50Mbps

\*Le service standard ligne d'accès SDSL inclut jusqu'à 2 paires, au-delà les paires supplémentaires sont facturables. Les accès SDSL sont commercialisés sur une, deux ou quatre paires.

\*\* Raccordement en Fibre Optique

\*\*\* Les FAS FON ne sont pas appliquées pour les sites déjà fibrés.

#### Options et frais ponctuels

- Frais de Résiliation par site 250 € HT (Frais non appliqués pour les commandes actives depuis plus de 24 mois)
- Modification de débit sans changement d'interface 200 € HT
- Création de VLAN 50 € HT
- Mise à disposition de consultant dans le cadre de l'intégration de l'offre de service GNU sur le réseau de l'Opérateur 800€ HT/Jour/Consultant
- Frais de déplacement du consultant hors Ile de Cayenne et Kourou 250€ HT/Jour/Consultant

| MODE CIRCUIT             |  |                    |
|--------------------------|--|--------------------|
| LIAISON POINT A POINT    | Frais d'accès au Service (par extrémité) | Abonnement Mensuel |
| Liaison SDH 2M - E1      | 2600€ HT                                 | 400 € HT           |
| Liaison SDH 155M - STM1  | 3000€ HT                                 | 4 600 € HT         |
| Liaison SDH 622M - STM4  | 4000€ HT                                 | 7 600 € HT         |
| Liaison SDH 2,5G - STM16 | 8000€ HT                                 | 13 600 € HT        |
| LONGUEUR D'ONDE          |  |                    |
| LIAISON POINT A POINT    | Frais d'accès au Service (par extrémité) | Abonnement Mensuel |
| Par longueur d'onde      | 5000€ HT                                 | 10 800 € HT        |

#### Délais de livraison

- Pour les Circuits livrés dans les sites connectés par le Déléataire (Pas de travaux spécifiques) et sauf mention contraire dans la Commande, la Date de Début du Service aura lieu dans un délai de 4 semaines à compter de la signature de la Commande concernée par les Parties.
- Pour les Circuits livrés dans un Site de l'Usager non connecté par le Déléataire, la Date de Début du Service aura lieu dans un délai maximum de 8 semaines à compter de la réception des travaux de génie civil.
- Le délai standard de mise en œuvre du service d'accès est de 15 jours ouvrés après la notification par Orange au Déléataire de la mise à disposition de la ligne téléphonique par Orange dans le cas d'un accès DSL.

#### Options et frais ponctuels

- Frais de Résiliation par site 250 € HT (Frais non appliqués pour les commandes actives depuis plus de 24 mois)
- Modification de débit sans changement d'interface 200 € HT
- Création de VLAN 50 € HT
- Mise à disposition de consultant dans le cadre de l'intégration de l'offre de service GNU sur le réseau de l'Opérateur 800€ HT/Jour/Consultant
- Frais de déplacement du consultant hors Ile de Cayenne et Kourou 250€ HT/Jour/Consultant

## SERVICE DE RACCORDEMENT IP POINT MULTIPOINT

### 1- DESCRIPTION DU SERVICE

Service consistant à mettre à disposition une connectivité de transport IP sur Ethernet entre trois points ou plus du réseau. Cette offre cible les opérateurs qui souhaitent proposer des services de réseaux privés virtuels ou des établissements multi-sites souhaitant réaliser l'interconnexion de ses sites.

### 2- NIVEAU DE PERFORMANCE

#### Mise à disposition

Les services de Raccordement IP point à multipoint sont proposés entre 3 points ou plus de présence du délégataire ou entre 3 sites ou plus d'un usager raccordé au réseau.

En fonction des débits proposés, le raccordement des sites des usagers pourra être effectué en DSL ou en fibre optique.

Des raccordements en faisceau hertzien ou en WiFi pourront être proposés en offre sur mesure.

#### Principales caractéristiques techniques

Interfaces de livraison : interfaces standards de type Ethernet (Gigabit Ethernet, Fast Ethernet, Ethernet 10bT) :

| Interface   | Duplex half/full | Connecteur             | Normes supportées |
|-------------|------------------|------------------------|-------------------|
| 10-BaseT    | Full Duplex      | RJ-45 (sans crossover) | IEEE 802.1        |
| 100-BaseT   | Full Duplex      | RJ-45 (sans crossover) | IEEE 802.3u       |
| 1000-BaseT  | Full Duplex      | RJ-45 (sans crossover) | IEEE 802.3ab      |
| 1000-BaseLX | Full Duplex      | LC (sans crossover)    | IEEE 802.3z       |

Le délégataire offre par ailleurs la possibilité de créer des VLAN entre les différents sites.

Accessibilité au centre de supervision sur demande du client.

#### Mise en service

Le délai standard de mise en œuvre du service de Raccordement IP point à multipoint (voir ci-dessous) s'entend après la signature du contrat de service par l'utilisateur (hors délai nécessaire à la réalisation de travaux le cas échéant).

### 3- ENGAGEMENTS ET SUIVI DE LA QUALITÉ DE SERVICE

**Indicateurs statistiques liés à l'accès au service :** (indicateurs publiés dans le cadre de la décision de l'ARCEP N2008-1362 ces valeurs de référence comme le seuil d'acceptabilité dans l'état actuel du marché)

- Accessibilité au centre de supervision : 24h/24, 7j/7, 365 jours par an.
- GTR : 4heures 30 minutes (hors cas de force majeure) suivant le signalement de l'incident par l'Usager au centre de supervision.
- Disponibilité annuelle du service : 99,85% par liaison fibre et 99,65% par liaison pour les circuits sur lesquels la GTR est applicable.

### 4- MODALITÉS COMMERCIALES

#### OFFRE DE SERVICE RACCORDEMENT IP POINT MULTIPOINT

| DEMI-CONNEXION                    |  |                                |                              |
|-----------------------------------|--|--------------------------------|------------------------------|
| Liaison                           | Frais d'accès*** au Service (par demi-connexion) | Abonnement Mensuel Par Feuille | Abonnement Mensuel Par Tronc |
| Liaison 2Mbit/s**                 | FAS FON + 500€ HT                                | 80 €                           | N/A                          |
| Liaison 4Mbit/s**                 | FAS FON + 500€ HT                                | 130 €                          | N/A                          |
| Liaison 8Mbit/s**                 | FAS FON + 500€ HT                                | 160 €                          | N/A                          |
| SDSL 1ère paire supplémentaire*   | Inclus   | Inclus                         | N/A                          |
| SDSL 2ème paires supplémentaires* | 30 € HT  | 24€ HT                         | N/A                          |
| SDSL 3ème paires supplémentaires* | 60 € HT  | 36€ HT                         | N/A                          |
| Liaison 10Mbit/s**                | FAS FON + 700€ HT                                | 180 €                          | N/A                          |
| Liaison 20Mbit/s**                | FAS FON + 700€ HT                                | 280 €                          | N/A                          |
| Liaison 50Mbit/s**                | FAS FON + 700€ HT                                | 450 €                          | N/A                          |
| Liaison 100Mbit/s**               | FAS FON + 1000€ HT                               | 610 €                          | 250 €                        |
| Liaison 200Mbit/s**               | FAS FON + 1000€ HT                               | 820 €                          | N/A                          |
| Liaison 500Mbit/s**               | FAS FON + 1500€ HT                               | 990 €                          | 500 €                        |
| 1 Gbit/s**                        | FAS FON + 1500€ HT                               | 1 150 €                        | 1 000 €                      |
| 10 Gbit/s(**)(****)               | FAS FON + 4000€ HT                               | 3 990 €                        | 2 500 €                      |

N/A : Non Applicable

Le débit max pour une commande sur une liaison transitant par des faisceaux hertziens est de 50Mbps.

\*Le service standard ligne d'accès SDSL inclut jusqu'à 2 paires, au-delà les paires supplémentaires sont facturables. Les accès SDSL sont commercialisés sur une, deux ou quatre paires.

\*\* Raccordement en Fibre Optique

\*\*\* Les FAS FON ne sont pas appliqués pour les sites déjà fibrés.

\*\*\*\* Offre 10 Gbit/s disponible uniquement pour les "Troncs" livrés dans les NTR et POP du Délégué.

#### Options et frais ponctuels

- Frais de Résiliation par site 250 € HT (Frais non appliqués pour les commandes actives depuis plus de 24 mois)
- Modification de débit sans changement d'interface 200 € HT
- Création de VLAN 50 € HT
- Mise à disposition de consultant dans le cadre de l'intégration de l'offre de service GNU sur le réseau de l'Opérateur 800€ HT/Jour/Consultant
- Frais de déplacement du consultant hors Ile de Cayenne et Kourou 250€ HT/Jour/Consultant

## SERVICE D'ACCES IP

---

### 1- DESCRIPTION DU SERVICE

---

Service consistant à assurer la collecte d'accès IP asymétriques ou symétriques filaires (fibre optique ou DSL). Cette offre cible les opérateurs et FAI locaux, nationaux ou internationaux souhaitant proposer aux utilisateurs finaux des accès Internet à haut débit.

### 2- NIVEAU DE PERFORMANCE

---

#### Mise à disposition

Les offres d'accès IP sont proposées au niveau des locaux d'hébergement du réseau. Une prestation de transit IP est proposée par ailleurs.

#### Principales caractéristiques techniques

- Interfaces de livraison :
  - o Côté Usager: FastEthernet 100BaseT, GigaEthernet 1000BaseT, GigaEthernet 1000BaseLX (fibre monomode).
  - o Côté Utilisateur Final : interface aDSL, aDSL2+, Re-aDSL VDSL2, ou g-shDSL. Le modem DSL reste à la charge de l'Usager ou de son client
- 2 classes de services sont proposées :
  - o Classe de service de 1<sup>er</sup> niveau en débit asymétrique adaptée aux utilisateurs finals grand public ou TPE
  - o Classe de service de 2<sup>nd</sup> niveau en débit symétrique adaptée aux utilisateurs finals entreprises
- Par défaut, le service intègre la prestation de dégroupage partiel de la ligne téléphonique (la prestation de dégroupage total est proposée en option). Dans ce cas le service téléphonique est rendu par l'opérateur usager.

#### Accessibilité au centre de supervision sur demande du client.

- Le délai standard de mise en œuvre du service (voir ci-dessous) s'entend après la signature du contrat de service par le client (hors délai nécessaire à la réalisation de travaux le cas échéant).

### 3- ENGAGEMENTS ET SUIVI DE LA QUALITÉ DE SERVICE

---

#### Délai de mise en service :

- Le délai standard de mise en œuvre du service d'accès IP est de 15 jours ouvrés après la notification par Orange au Délégitaire de la mise à disposition de la ligne téléphonique par Orange dans le cas d'un accès DSL.
- Pour les Circuits livrés dans les sites connectés par le Délégitaire (Pas de travaux spécifiques) et sauf mention contraire dans la Commande, la Date de Début du Service aura lieu dans un délai de 4 semaines à compter de la signature de la Commande concernée par les Parties.
- Pour les Circuits livrés dans un Site de l'Usager non connecté par le Délégitaire, la Date de Début du Service aura lieu dans un délai maximum de 8 semaines à compter de la réception des travaux de génie civil.
- Disponibilité annuelle du service : 99,85% par liaison fibre et 99,65 par liaison DSL pour les circuits sur lesquels la GTR est applicable.

#### 4- MODALITÉS COMMERCIALES

Les tarifs comprennent deux composantes :

- Une composante Porte de livraison (voir tarif Porte de Livraison)
- Une composante Accès

Les tarifs proposés sont présentés ci-dessous.

##### OFFRE DE SERVICE ACCES XDSL

| Ligne d'Accès ADSL   | FAS     | Redevance mensuelle |
|--|---------|---------------------|
| Ligne d'accès ADSL débit Max (jusqu'à 20Mbit/s en ADSL2+) en dégroupage<br>Accès Partagé | 71 € HT | 10 € HT             |
| Ligne d'accès VDSL débit Max (jusqu'à 50Mbit/s en VDSL) en dégroupage<br>Accès Partagé   | 71€ HT  | 10 € HT             |
| Ligne d'accès ADSL débit Max (jusqu'à 20Mbit/s en ADSL2+) en dégroupage<br>Accès Total   | 61 € HT | 18 € HT             |
| Ligne d'accès VDSL débit Max (jusqu'à 50Mbit/s en VDSL) en dégroupage<br>Accès Total     | 61€ HT  | 18 € HT             |

Les frais d'accès au service pour les accès ADSL et VDSL sont indexés sur le catalogue de l'offre tarifaire de dégroupage de la boucle locale de France Telecom.

| Ligne d'Accès DSL Entreprise (DSLE)             | FAS               | Redevance mensuelle |
|---|-------------------|---------------------|
| Ligne d'accès SDSL 512Kbit/s garantis           | 250 € HT          | 55 € HT             |
| Ligne d'accès SDSL 1 Mbit/s garantis            | 250 € HT          | 60 € HT             |
| Ligne d'accès SDSL 2 Mbit/s garantis            | 250 € HT          | 80 € HT             |
| Ligne d'accès SDSL 4 Mbit/s garantis            | 300 € HT          | 120 € HT            |
| Ligne d'accès SDSL 8 Mbit/s garantis            | 350 € HT          | 220 € HT            |
| SDSL 1ère paire supplémentaire*                 | Inclus            | Inclus              |
| SDSL 2ème paire supplémentaire*                 | 30 € HT           | 24 € HT             |
| SDSL 3ème paire supplémentaire*                 | 60 € HT           | 36 € HT             |
| Ligne d'accès Fibre Optique 2 Mbit/s garantis** | FAS FON + 1000*** | 150€ HT             |
| Ligne d'accès Fibre Optique 4 Mbit/s garantis** | FAS FON + 1000*** | 250€ HT             |
| Ligne d'accès Fibre Optique 8 Mbit/s garantis** | FAS FON + 1000*** | 400€ HT             |

\*Le service standard ligne d'accès SDSL inclut jusqu'à 2 paires, au-delà les paires supplémentaires sont facturables. Les accès SDSL sont commercialisés sur une, deux ou quatre paires.

\*\* Raccordement en Fibre Optique

\*\*\* Les FAS FON ne sont pas appliquées pour les sites déjà fibrés.

## Options et frais ponctuels

| Options et frais ponctuels   |                         |
|--|-------------------------|
| Frais de gestion appliqués à l'Usager en plus des frais ponctuels facturés par Orange au Délégitaire dans le cadre de l'offre de dégroupage de la Boucle Locale. | 5 € HT                  |
| Modification de technologie ADSL vers VDSL par ligne d'accès   | 80 € HT                 |
| Changement de débit sans changement de nombre de paire   | 55 € HT                 |
| Signalisation Transmise à Tort (sans relation avec Orange)   | 130 € HT                |
| Déplacement pour Expertise Effectuée à Tort  | 340 € HT                |
| Résiliation Accès Partagé  | 40 € HT                 |
| Résiliation Accès Total  | 25 € HT                 |
| Mise à disposition de consultant dans le cadre de l'intégration de l'offre de service GNU sur le réseau de l'opérateur   | 800€ HT/Jour/Consultant |
| Frais de déplacement du consultant hors Ile de Cayenne et Kourou   | 250€ HT/Jour/Consultant |

- L'offre d'accès ou de migration VDSL est uniquement valable sur les sites équipés de carte VDSL (liste disponible sur demande)
- La refacturation des frais ponctuels supportés par le délégataire est indexée sur le catalogue tarifaire de l'offre de dégroupage de la boucle locale d'Orange (+ frais de gestion)
- Les frais ponctuels d'Orange refacturés à l'Usager comprennent entre autres, sans que la liste ne soit exhaustive, les Frais d'Accès au Service pour un Accès Partagé ou Total, les frais de résiliation pour un Accès Partagé ou Total, la migration d'un Accès Partagé vers un Accès Total, les Signalisations Transmises à Tort, les Expertises Effectuées à Tort, les commandes non-conformes, etc.

| Options en € HT / Accès DSL   |         |
|---|---------|
| Abonnement mensuel Option : GTR <sup>1</sup> Avancé (GTR 4 h - 7/7 -24/24) par site | 40 € HT |

## PORTE DE LIVRAISON EN HEBERGEMENT POP COLLERY ou POP CHATON

La porte est livrée dans le POP du Délégitaire à Collery ou au POP de CHATON

La GTR est de 4Heures

Le délai moyen de mise en service est de 45 jours.

| PORTE DE LIVRAISON                   | Frais d'Accès au Service | Redevance mensuelle en € HT/mois* |
|--------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| Port de 10 Mbps                      | 0€ HT                    | 0€ HT                             |
| Port de 100 Mbps                     | 2000€ HT                 | 750 € HT                          |
| Port de 500 Mbps                     | 3250€ HT                 | 1200 € HT                         |
| Port de 1 Gbps                       | 4000€ HT                 | 1500€ HT                          |
| Tranche indivisible Multicast 30Mbps | 0€ HT                    | 2100€ HT                          |

<sup>1</sup> GTR applicable exclusivement selon les conditions Orange

---

## SERVICE HEBERGEMENT SUR POINT HAUT

---

### 1- DESCRIPTION DU SERVICE

---

Cette offre consiste à offrir la possibilité à des Opérateurs de Télécommunications d'installer des équipements sur les sites du Déléataire et les installations associées (pylônes en particulier).

En fonction des disponibilités, seront proposés les services suivants :

- Location d'emplacement pour antennes (FH, GSM, WIMAX, WIFI, etc.) sur les pylônes du Déléataire
- Location d'un emplacement au sol pour installer une Baie Outdoor ou un Shelter.
- Le raccordement des équipements en énergie 230V, à titre provisoire, dans l'attente du propre raccordement du client.

### 2- NIVEAU DE PERFORMANCE

---

#### Mise à disposition

L'hébergement est proposé sur les pylônes de Guyane Numérique sous réserve de validation de la charge du pylône (étude de faisabilité – étude de charges pylôniste).

#### Délai de mise en service

Le délégataire s'engage à répondre à l'étude de faisabilité dans un délai de 21 jours ouvrables sous réserve du retour sur l'étude de charge par le constructeur du pylône.

### 3- ENGAGEMENTS ET SUIVI DE LA QUALITÉ DE SERVICE

---

- Taux de disponibilité du service : 99,85% (le service est réputé disponible quand toutes les caractéristiques contractuelles sont respectées).
- Accessibilité au centre de supervision : 24h/24, 7j/7, 365 jours par an.
- GTR : 4 heures 30 (hors cas de force majeure) suivant le signalement de l'incident par l'Usager au centre de supervision.

### 4- MODALITÉS COMMERCIALES

---

Le tarif comprend une redevance annuelle en fonction de la hauteur, du poids et du diamètre de l'antenne.

Les tarifs sont présentés ci-dessous.

## OFFRE DE SERVICE COLOCALISATION SUR POINTS HAUTS

Le coefficient n s'applique par rapport au prix de la redevance d'une antenne située à 20 m de haut. En effet, plus une antenne est située en hauteur et plus elle agit sur les structures du pylône.

| Antennes FH               |                        |  |
|---------------------------|------------------------|--|
| Diamètres antenne (en cm) | FAS (€ HT) par antenne | Redevance annuelle par antenne située à 20 m de haut (en € HT) |
| 30                        | 1000 € HT              | 1000 € HT  |
| 60                        | 1000 € HT              | 1200 € HT  |
| 80                        | 1000 € HT              | 1500 € HT  |
| 120                       | 1 200 € HT             | 3 000 € HT   |
| 180                       | 1 600 € HT             | 5 000 € HT   |
| 240                       | 2 000 € HT             | 10 000 € HT  |

| Antennes RADIO       |                        |  |
|----------------------|------------------------|--|
| Type                 | FAS (€ HT) par antenne | Redevance annuelle par antenne située à 20 m de haut (en € HT) |
| GSM 900 MHz          | 500                    | 1 200  |
| GSM 1800/2100 MHz    | 500                    | 1 100  |
| GSM Tri/Quadri-bande | 600                    | 2 000  |
| CDMA                 | 500                    | 1 100  |
| WiMax                | 500                    | 1 000  |
| WiFi, BLR            | 500                    | 1 000  |

| Hauteur       | 20 m | 30 m | 40 m | 50 m | 60 m | 70 m | 80 m |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Coefficient n | 1    | 1,3  | 1,4  | 1,5  | 1,6  | 1,7  | 1,8  |

### Options et Frais ponctuels

- L'offre de colocalisation est soumise à une étude de faisabilité fondée sur la place disponible sur le pylône et sur sa capacité à supporter de telles antennes.
- Les frais d'étude de charge et de faisabilité sont exigibles quelque soit le résultat des études pour une commande sur un site.
- Les frais de documentation et bras de déport sont exigibles lorsque la commande est réalisable.
- L'accès à l'énergie est facturé au frais réel + 15% (Frais d'installation et fourniture de l'énergie)
- Mise à disposition de consultant dans le cadre de l'intégration de l'offre de service GNU sur le réseau de l'Opérateur 800€ HT/Jour/Consultant
- Frais de déplacement du consultant hors Ile de Cayenne et Kourou 250€ HT/Jour/Consultant

| Frais ponctuels       |           |
|-----------------------|-----------|
| Etude de charge       | 1750 € HT |
| Etude de faisabilité* | 750 € HT  |

\* Non facturé en cas de signature du bon de commande.

## SERVICE DE COLLECTE INTERNATIONALE ET DE TRANSIT IP

---

### 1- DESCRIPTION DU SERVICE

---

Le délégataire propose une prestation de transit IP qui offre la possibilité à l'utilisateur client du délégataire de disposer d'une connectivité globale sur le réseau Internet permettant d'une part l'accès depuis le réseau IP du client à toute adresse IP publique du réseau Internet et d'autre part l'accès depuis toute adresse IP publique sur Internet au réseau IP du client.

### 2- NIVEAU DE PERFORMANCE

---

#### Mise à disposition

L'offre de Collecte internationale et de transit IP est disponible au niveau de la tête de réseau (POP De Collery)

#### Principales caractéristiques techniques

- Le service de transit IP est fourni sur une interface Ethernet (FastEthernet ou GigaEthernet).
- Accessibilité du client au centre de supervision sur demande du client.

#### Délai de mise en service

Le délai standard de mise en œuvre du service de Collecte internationale et de transit IP est de 5 jours ouvrés après la signature du contrat de service par l'utilisateur.

### 3- ENGAGEMENTS ET SUIVI DE LA QUALITÉ DE SERVICE

---

- TIL (Taux d'impossibilité d'établissement la liaison de référence Collery/Miami) : **< 0,001%** - mesuré par les équipements du client opérateur.
- TEP (Taux d'Erreur Paquet) sur la liaison de référence (quand elle est disponible): quand le débit binaire est inférieur au CIR sur la liaison: **< 10<sup>-6</sup>**.
- Taux de disponibilité mensuel de la liaison (hors AMERICAS-II): **> 99,95%**, calculé à partir de la somme des indisponibilités dues au TIL, au TEP et au DT, mais en excluant les causes d'indisponibilité liées à celles du câble AMERICAS-II.
- GTR (Garantie du Temps de rétablissement) de la liaison : 4 heures (24h/24 et 365 jours par an) suivant le signalement de l'incident par l'Usager au centre de supervision.
- Taux de disponibilité de l'accès du client au centre de supervision sur sa demande.

### 4- MODALITÉS COMMERCIALES

---

Le service de collecte internationale et de transit IP est déterminé à partir de la bande passante utilisée par l'utilisateur selon la méthode du 95° percentile. Cette méthode consiste à mesurer régulièrement (toutes les 5 minutes environ) le débit entrant et le débit sortant sur l'interface de livraison du service de transit IP puis de déterminer sur ces mesures la plus grande valeur une fois exclues les 5% plus grandes valeurs.

Les tarifs proposés sont présentés ci-dessous.

## OFFRE DE SERVICE TRANSIT IP

| Interface de livraison | Frais d'accès au Service | Abonnement Mensuel par Mbit/s |
|------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| FastEthernet           | 300€ HT                  | 280 € HT                      |
| Gigabit Ethernet       | 3 500€ HT                |                               |

- Le minimum de facturation est de 10 Mbit/s.
- La livraison s'effectue au POP du délégataire à Collery

### Options et frais ponctuels

- Mise à disposition de consultant dans le cadre de l'intégration de l'offre de service GNU sur le réseau de l'Opérateur 800€ HT/Jour/Consultant
- Frais de déplacement du consultant hors Ile de Cayenne et Kourou 250€ HT/Jour/Consultant

## INDEXATION

---

Le délégataire actualisera les prix des services automatiquement tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de la variation de l'indice global pondéré des salaires des industries électriques et mécaniques régulièrement publié par le B.O.C.C.R.F.

La formule d'indexation sera la suivante :

$$P = P_o (S/S_o)$$

S : Indice du coût horaire du travail tous salariés – industries mécaniques tel que publié par le B.O.C.C.R.F. du mois précédent la date anniversaire de la Convention de Délégation

S<sub>o</sub> : Indice du coût horaire du travail tous salariés – industries mécaniques tel que publié par le B.O.C.C.R.F. du mois de signature à la date de signature de la Convention de Délégation

P : Montant révisé des prix

P<sub>o</sub> : Montant des prix indiqués dans la présente offre

La variation sera prise en compte et appliquée à la date anniversaire du contrat. En cas de disparition de l'indice ci-dessus, de nouveaux indices lui seront substitués parmi ceux qui s'en rapprocheront le plus.

---

## ANNEXE 1 – GTI APPLICABLE

---

| Communes        | GTI |
|-----------------|-----|
| Cayenne         | 2   |
| Iracoubo        | 16  |
| Kourou          | 2   |
| Matoury         | 2   |
| Macouria        | 2   |
| Mana            | 18  |
| Ouanary         | 24  |
| Sinnamary       | 4   |
| Régina          | 16  |
| Montsinnery     | 4   |
| Rémire-Montjoly | 2   |
| Roura           | 10  |
| Saint-Georges   | 24  |
| Saint-Laurent   | 24  |